

## **Women's Centre of Calgary : Une stratégie de réduction de la pauvreté doit aborder les inégalités entre les femmes et les hommes**

**Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées**

**Mémoire à propos de l'étude sur les stratégies de réduction de la pauvreté**

Mars 2017

### **À propos du Women's Centre of Calgary**

Le Women's Centre est un carrefour communautaire de soutien et de contacts pour toutes les femmes. Il aide les femmes dans trois domaines cruciaux :

- l'accès aux besoins fondamentaux;
- le renforcement des liens communautaire et l'épanouissement dans la collectivité;
- le travail pour le changement.

En 2016, le Women's Centre a aidé 8 000 femmes, dont la moitié vivait dans la pauvreté, et a tissé des liens avec elles. Il s'emploie à refléter les expériences et les priorités de ces femmes dans l'élaboration des politiques ainsi qu'à leur donner une voix au sein des discussions. Au Women's Centre, nous sommes d'avis que, pour que les mesures de réduction de la pauvreté soient un succès, il est impératif de comprendre de quelle façon et pourquoi les femmes sont touchées par la pauvreté, ainsi que de concevoir des solutions qui abordent les besoins de divers groupes de femmes et de filles.

## Résumé des recommandations

Pour être fructueuse, une stratégie nationale de réduction de la pauvreté doit adopter une perspective intersectionnelle des sexes, c'est-à-dire qu'il faut proposer des solutions qui satisfont les besoins de groupes distincts de femmes et de filles ainsi que d'hommes et de garçons. Les mesures de réduction de la pauvreté ne seront efficaces que si elles abordent les raisons sous-jacentes des taux élevés de pauvreté chez les femmes, y compris leurs responsabilités disproportionnées relativement au travail non rémunéré et à la prestation de soins. Le gouvernement fédéral doit également jouer un rôle de chef de file en s'assurant que les femmes et les enfants autochtones ont accès aux services et aux chances dont ils ont besoin.

Relativement aux principaux domaines sur lesquelles l'étude du Comité est axée, le Women's Centre formule les recommandations suivantes :

- Logement : assurer l'abordabilité et l'accessibilité du logement.
- Éducation, formation et emploi : redonner aux établissements postsecondaires le financement fédéral qui leur a été retiré.
- Quartiers et infrastructure : investir dans les transports en commun abordables.

De plus, le Women's Centre a formulé deux autres recommandations qu'il juge essentielles à la réduction de la pauvreté :

- Investir dans la création de services de garde universels, abordables et de haute qualité.
- Mettre en place une démarche axée d'abord sur le revenu afin de réduire la pauvreté.

### **I. Élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté : liens entre le sexe et la pauvreté**

Au nom du Women's Centre of Calgary, nous félicitons le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour le lancement de l'étude. Nous espérons que cette démarche, ainsi que la consultation que le gouvernement du Canada a récemment mise en branle en vue d'élaborer une stratégie pancanadienne de réduction de la pauvreté, après avoir invité les provinces, les municipalités, les communautés autochtones et les organismes communautaires comme le nôtre, donnera naissance à une stratégie exhaustive qui correspondra aux efforts déployés actuellement et se fondera sur ceux-ci. Il

est en outre souhaitable que cette stratégie présente un cadre de travail solide comportant des mécanismes de collaboration interministérielle tout en encourageant l'innovation en matière de services et de ressources et la simplification de ceux-ci.

Nous vous remercions de cette occasion de faire valoir notre point de vue et attendons avec impatience la mise en œuvre de nos recommandations.

**Pour être fructueuse**, une stratégie nationale qui offre un cadre de travail aux initiatives de réduction de la pauvreté **doit adopter une perspective intersectionnelle hommes-femmes**. Elle doit ainsi aborder les inégalités et la discrimination fondées sur le sexe, tout en contribuant à satisfaire les besoins des divers groupes de femmes et de filles ainsi que d'hommes et de garçons.

Au Canada, la proportion de femmes vivant dans la pauvreté est demeurée constamment plus élevée, parfois beaucoup plus élevée, que celle des hommes. En y regardant de plus près, nous constatons de grandes disparités : les femmes qui font partie de groupes encore plus marginalisés, notamment les femmes autochtones, les femmes de couleur, les immigrantes et les réfugiées, les mères célibataires, les femmes ayant été incarcérées et les femmes handicapées, se butent à d'autres obstacles et à des difficultés financières accrues<sup>1</sup>. Par exemple, les mères célibataires sont trois fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les pères célibataires (leurs taux de pauvreté s'établissent à 21 % et à 7 %, respectivement)<sup>2</sup>. Les femmes représentent également près des deux tiers de tous les aînés célibataires à faible revenu. Et près du tiers des femmes célibataires de 45 à 64 ans vivent dans la pauvreté<sup>3</sup>.

Les femmes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté pour deux raisons principales :

- 1) elles sont responsables de façon disproportionnée du travail non rémunéré, ce qui leur laisse moins de temps à consacrer au travail rémunéré au cours de leur vie (elles consacrent presque deux fois plus d'heures que les hommes au travail non rémunéré au sein du foyer<sup>4</sup>);

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, CANSIM, tableau 202-0802 – Personnes dans des familles à faible revenu, annuel (base de données), 2016.

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Faible revenu et situation familiale*, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, 2010, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11388-fra.htm>.

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2014. Calculés d'après les SFR après impôt.

<sup>4</sup> Statistique Canada, *Enquête sociale générale*, citée dans Lahey, *The Alberta Disadvantage: Gender, Taxation and Income Inequality*, Parkland Institute, 2015, [http://www.parklandinstitute.ca/the\\_alberta\\_disadvantage](http://www.parklandinstitute.ca/the_alberta_disadvantage).

- 2) elles se heurtent à la disparité salariale entre les sexes (ce qui creuse les écarts quant aux avoirs et à la retraite).

Les mesures de réduction de la pauvreté ne seront efficaces que si elles s'attaquent aux raisons sous-jacentes des taux élevés de pauvreté chez les femmes.

**Une stratégie fédérale de réduction de la pauvreté doit mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.** Bon nombre de femmes autochtones sont négligées par les programmes de réduction de la pauvreté provinciaux et municipaux, car elles ne relèvent pas de ces compétences. Le taux de pauvreté chez les femmes autochtones est effarant (le double de celui observé chez les femmes non autochtones) et les écarts importants entre la population autochtone et non autochtone persistent dans des domaines comme la santé, l'espérance de vie ainsi que les conditions de vie et de logement<sup>5</sup>. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file en veillant à ce que les femmes et les enfants autochtones aient accès aux services dont ils ont besoin.

Enfin, il est nécessaire de déployer des efforts pour faire participer les citoyens qui ont une expérience concrète de pauvreté à l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

## **II. Recommandations du Women's Centre**

### **1. Logement : assurer l'abordabilité et l'accessibilité du logement**

Les coûts associés à l'itinérance dépassent largement les coûts liés à l'investissement dans les logements sûrs et abordables. Les refuges d'urgence, les soins médicaux d'urgence et l'application de la loi coûtent aux Albertains quatre fois plus que ce que coûterait le financement de logements avec services de soutien. L'augmentation des investissements dans les initiatives de logement abordable en vue d'accroître le nombre de logements abordables, appropriés et adéquats contribuerait à réduire de façon marquée la pauvreté chez les femmes et les enfants. Ces investissements pourraient être affectés à l'entretien des logements existants, à la construction de nouveaux logements abordables et à la mise en place de mesures de soutien permanentes et élargies destinées aux

---

<sup>5</sup> Statistique Canada, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, chapitre sur les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11442-fra.htm>.

logements du marché privé, notamment les subventions au loyer et le soutien à domicile.

Pour exploiter le plein potentiel d'une réponse pangouvernementale à l'accessibilité et à l'abordabilité du logement, il est nécessaire d'intégrer des modèles comme celui de l'Interagency Council on Homelessness des États-Unis pour s'assurer que les stratégies municipales, provinciales et fédérales sont harmonisées et se complètent. De plus, il est crucial que le mandat de toute collaboration intergouvernementale reconnaisse expressément les liens entre les investissements en logement abordable, l'itinérance et les mesures de réduction de la pauvreté.

## **2. Éducation, formation et emploi : redonner aux établissements postsecondaires le financement fédéral qui leur a été retiré**

Les études postsecondaires ouvrent un accès à de meilleures possibilités d'emploi. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont coupé leurs investissements dans l'enseignement public postsecondaire, ce qui a entraîné une forte hausse des droits de scolarité, rendu les études postsecondaires inaccessibles aux étudiants de familles à faible revenu et causé du même coup un grave problème d'endettement chez les étudiants. Les droits de scolarité élevés restreignent également l'accès à l'éducation pour les mères célibataires qui souhaitent retourner à l'université afin d'obtenir de nouvelles attestations. Le Programme d'aide au remboursement de 2016 aide les étudiants à payer leur dette, mais des politiques progressistes comme les programmes de subventions permettraient aux femmes à faible revenu d'avoir accès aux études postsecondaires sans s'endetter lourdement.

Les programmes de formation conçus pour que les femmes obtiennent des emplois bien rémunérés doivent tenir compte des responsabilités des femmes en ce qui a trait à la garde des enfants. En effet, ces programmes seront infructueux s'ils ne sont pas accompagnés d'un engagement envers la création de services universels de garde d'enfants (voir notre recommandation ci-dessous à ce sujet).

## **3. Quartiers et infrastructure : investir dans les transports en commun abordables**

En 2016, le Women's Centre a répondu à près de 16 000 demandes d'aide pour besoins fondamentaux, notamment des billets d'autobus. Pour les femmes qui vivent dans la pauvreté, le coût des transports en commun est prohibitif, ce qui

entrave souvent l'accès à des services essentiels. Les ressources sont offertes dans divers quartiers, mais bon nombre de bénéficiaires ayant besoin de ces ressources sont incapables de s'y rendre. Le Women's Centre recommande d'investir massivement dans les transports en commun abordables.

**En outre, le Women's Centre a formulé deux recommandations supplémentaires qu'il considère comme essentielles au succès des mesures de réduction de la pauvreté :**

- Investir dans la création de services de garde universels, abordables et de haute qualité.
- Mettre en place une démarche axée d'abord sur le revenu afin de réduire la pauvreté.

**4. Investir dans la création de services de garde universels, abordables et de haute qualité**

Il y a actuellement une crise en matière de garde d'enfants au pays. L'absence de services de garde abordables constitue un fardeau pour les familles, surtout pour les femmes, qui sont responsables de la garde d'enfants de façon disproportionnée. Les recherches indiquent que la mise en place d'un système financé et géré par l'État serait avantageuse pour les femmes en particulier et pour l'économie en général. Par exemple, le régime de services de garde du Québec à sept dollars par jour a permis d'accroître le nombre de femmes au sein de la population active et de faire diminuer de façon considérable la dépendance des familles monoparentales envers l'aide sociale, ce qui représente un avantage net pour le gouvernement<sup>6</sup>. **Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de chef de file et soutenir la mise en œuvre d'un tel programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants dans toutes les provinces, en fournissant les fonds nécessaires et un cadre normatif national.**

Nous sommes heureux que le gouvernement investisse en infrastructure afin de stimuler l'économie et de réduire la pauvreté. La plupart des employés des programmes d'infrastructure traditionnels sont des hommes; ces programmes ont un effet négligeable sur la pauvreté chez les femmes. Il est nécessaire de considérer la garde d'enfants comme une sorte d'infrastructure sociale.

**L'investissement dans les services de garde d'enfants peut créer des**

---

<sup>6</sup> P. Fortin, « A Child Care Win-Win. Quebec's low-fee child care programme », Centre canadien de politiques alternatives, 2015, [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/09/OS120\\_Summer2015\\_Child\\_care\\_win\\_win.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/09/OS120_Summer2015_Child_care_win_win.pdf) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

**emplois, principalement pour les femmes, et ouvrir des possibilités afin d'accroître le nombre de femmes au sein de la population active, tout en contribuant à l'économie du Canada et à la réduction de la pauvreté.**

Le Women's Centre recommande que :

- **le gouvernement fédéral mette en œuvre un cadre national en vue de créer un programme de services de garde d'enfants abordables, de haute qualité et universellement accessibles au Canada et qu'il s'engage à le financer de façon appropriée.**

Le programme doit notamment offrir des salaires justes et de bonnes conditions de travail aux éducateurs de la petite enfance, qui gagnent en moyenne juste un peu plus de 25 000 \$ par année<sup>7</sup>, soit l'un des salaires les plus bas du Canada, toutes professions confondues.

Chez les familles monoparentales, le taux de pauvreté est deux fois plus élevé que celui de la population en général; 92 % des enfants qui sont dans la pauvreté vivent dans une famille dirigée par une femme<sup>8</sup>. Les nouvelles prestations fédérales pour enfants permettront de sortir davantage d'enfants de la pauvreté, mais la grave pénurie de places en garderie abordables représente un problème criant pour les femmes à faible revenu de l'Alberta, en particulier les mères seules. Les subventions aident certaines familles à faible revenu admissibles, mais bon nombre d'entre elles sont incapables de se payer même les services de garde subventionnés.

Annoncé à la fin de 2016, le projet pilote de 10 millions de dollars du gouvernement de l'Alberta permettra de créer jusqu'à 1 000 nouvelles places dans 18 centres dans la province; les frais de garde seront plafonnés à 25 \$ par jour. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais il est insuffisant pour satisfaire à la demande. Grâce au soutien fédéral, l'Alberta pourra élargir le programme afin de répondre aux besoins de toutes les familles albertaines ayant besoin de services de garde.

- **des accords intergouvernementaux soient établis afin d'assurer que le soutien et le financement des services de garde d'enfants sont**

---

<sup>7</sup> D. Macdonald et T. Klinger, *They Go Up So Fast. Child Care Fees in Canadian Cities*, Centre canadien de politiques alternatives, 2015, <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/they-go-so-fast> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>8</sup> Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2014. Calculés d'après les SFR après impôt.

**flexibles et inclusifs, et que ces services traitent les différents besoins des collectivités du Canada.**

Les programmes et le financement destinés aux familles immigrantes et autochtones sont nécessaires afin de traiter leurs besoins et problèmes particuliers relativement à l'accès à des services de garde adaptés sur le plan culturel. Il est important d'accroître le nombre de places pour les enfants handicapés afin de garantir leur droit à des services d'éducation et de garde de qualité. De plus, il faudrait prévoir des places en dehors de l'horaire de travail normal de 9 h à 17 h pour répondre aux besoins des familles ayant un horaire atypique.

**5. Mettre en place une démarche axée d'abord sur le revenu afin de réduire la pauvreté**

La pauvreté va bien au-delà du revenu, mais ce dernier est l'élément central devant être abordé en premier. Une démarche axée sur le revenu permettrait de traiter les inégalités de revenus, qui sont de plus en plus importantes au Canada, et d'assurer que les salaires, les revenus de retraite et les mesures de soutien du revenu contribuent à réduire la pauvreté, tout en réglant les inégalités entre les sexes relativement à la rémunération et aux avoirs.

Les mesures suivantes préviendraient et réduiraient la pauvreté chez les femmes, en plus d'améliorer la qualité de vie pour tous les Canadiens :

- **Mettre en place un revenu minimum garanti en tant que revenu régulier prévisible pour tous, qui serait suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux et permettre la pleine participation dans la collectivité** : un tel programme créerait une nouvelle allocation universelle pour les Canadiens âgés de 18 à 65 ans semblable aux transferts existants destinés aux enfants et aux aînés, qui représentent une forme de revenu de base pour ces populations, et remplacerait d'autres programmes de soutien du revenu de dernier recours inadéquats qui stigmatisent les bénéficiaires.

Nous considérons le revenu de base comme un outil pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenu, mais aussi comme une façon de reconnaître la valeur sociale et économique du travail non rémunéré, lequel est essentiellement exécuté par les femmes. Il ne viserait pas à remplacer un système complet de services sociaux, conçu pour satisfaire les besoins de soins et de soutien de populations précises. La conception

du programme de revenu minimum garanti devrait tenir compte des inégalités entre les sexes sous-jacentes au risque accru pour les femmes de vivre dans la pauvreté. En outre, il faudrait s'assurer qu'il n'y a pas de perdant parmi les groupes vulnérables.

- **Élargir les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi pour tenir compte des modalités de travail des femmes** : seule une femme sur trois est admissible à l'assurance-emploi, même si elles y contribuent. Les femmes, surtout celles qui gagnent un faible revenu, sont moins susceptibles d'avoir accès à l'assurance-emploi, car elles occupent plus souvent des emplois précaires ou à temps partiel qui ne satisfont pas à l'exigence du programme quant aux heures travaillées. Il est crucial d'élargir l'admissibilité pour qu'un grand nombre de personnes dans le besoin aient accès aux prestations.
- **Mettre en place l'équité salariale pour les femmes canadiennes** : à Calgary, les femmes gagnent uniquement 63 cents pour chaque dollar gagné par les hommes pour un travail à temps plein toute l'année<sup>9</sup>. Cette disparité entre les sexes est l'une des plus importantes au Canada (à l'échelle nationale, les femmes gagnent 72 % du salaire des hommes).
- **Assurer que tout salaire d'emploi est décent** : étant donné que les femmes représentent la majorité des travailleurs au salaire minimum (près des deux tiers d'entre eux en Alberta), elles sont touchées de façon disproportionnée par les politiques actuelles en matière de salaire minimum. À titre d'employeur, le gouvernement fédéral doit montrer l'exemple en adoptant des salaires convenables pour tous les postes fédéraux, et les compétences provinciales et municipales devraient suivre.
- **Établir un régime fiscal progressif** : le plan de réduction de la pauvreté doit soutenir les modifications visant à établir de faibles taux d'imposition pour les niveaux de revenus inférieurs.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Susan Gillies

Directrice générale

Women's Centre of Calgary

39, 4<sup>th</sup> Street NE

Calgary (Alberta) T2E 3R6

---

<sup>9</sup> K. Lahey, 2015.

Courriel : [info@womenscentrecalgary.org](mailto:info@womenscentrecalgary.org)  
Tél. : 403 264-1155